

Emission de Fr. 10,000,000.-

d'obligations foncières 5 1/2 % Série A

de la
Banque Cantonale Neuchâtelaise
GARANTIE DE L'ÉTAT

Titres : au porteur de fr. 500.— et fr. 1000.—

Intérêt annuel : 5 1/2 %.

Coupons : semestriels aux 30 avril et 31 octobre, payables sans frais aux guichets de la Banque Cantonale Neuchâtelaise, des établissements faisant partie de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, et d'autres établissements qui seront désignés ultérieurement.

Remboursement : le 30 avril 1930. — La Banque se réserve le droit de rembourser par anticipation à partir de 1925, moyennant avertissement de trois mois.

L'admission de ces titres sera demandée à la cote des Bourses de Neuchâtel, Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Aux termes de l'Art. 16 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâtelaise, le montant des obligations foncières doit être affecté exclusivement à des prêts hypothécaires.

La Banque avait au 31 mars dernier pour fr. 73,000,000.— de prêts garantis exclusivement par des hypothèques en premier rang sur des immeubles situés dans le canton de Neuchâtel, et fr. 18,000,000.— seulement d'obligations foncières en circulation.

Ces obligations jouissent de la garantie de l'Etat (Art. 18 de la loi).

P5314N 2774

Prix d'émission : **95 %**

et intérêts du 30 avril, franco de tous droits de timbre, soit un rendement de 6 1/8 % en tenant compte de la marge au remboursement.

Banque Cantonale Neuchâtelaise.

Les souscriptions sont reçues sans frais à partir du 27 avril, aux domiciles ci-après :

Neuchâtel : Banque Cantonale Neuchâtelaise et ses bureaux correspondants dans le canton.
Crédit Suisse.
Berthoud & Cie.
Du Pasquier, Montmollin & Cie.
Perrot & Cie.
Pury & Cie.
Bovet & Wacker.
Bonhôte & Cie.
Cornier : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
La Chaux-de-Fonds : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Banque Fédérale S. A.
Société de Banque Suisse.
Union de Banques Suisses.
Perret & Cie.
Pury & Cie.

Colombier : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Berthoud & Cie.
Couvet : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Union de Banques Suisses.
Fleurier : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Union de Banques Suisses.
Sutter & Cie.
Les Brenets : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Le Locle : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Société de Banque Suisse.
Les Ponts-de-Martel : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Société de Banque Suisse.
Saint-Aubin : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Berthoud & Cie.
Travers : Banque Cantonale Neuchâtelaise.
Banque Populaire de Travers.

Boucherie :: BELL :: Charcuterie

Nouvelle baisse sur le
SAINDOUX pur porc fr. 1.85 le 1/2 kg.
par seau „ 1.80 „
Tripes fraîches fr. 1.— le 1/2 kg.
Bœuf extra 1^{re} qualité
pour bouillir: fr. 2.20 à 2.80
» rôtir: » 3.—
Aloyau et cuvard fr. 3.20 le 1/2 kg.
VEAU pour ragoût fr. 2.80 le 1/2 kg.
» pour rôtir fr. 3 et 3.20 „
Excellentes saucisses à la viande et au foie

Grand choix de SACS de TOURISTES
du meilleur marché au plus cher chez **Adler**
La Chaux-de-Fonds Rue Léopold-Robert - 51 -



A coup sûr, avec

P 200 % c. à d. avec 100 % de **PROFIT**

chaque obligation de la **Coopérative Immobilière Bernoise**

sera remboursée conformément au plan de tirage. De plus chaque obligation est pourvue de 50 bons à primes, dont chacun donne le droit à participer à un tirage. Il en résulte que chaque obligation participera nécessairement à 50 tirages, même si elle a déjà gagné une ou plusieurs fois.

Tout porteur de séries complètes sorties au tirage peut compter sur

30 gagnants dans l'espace de 10 ans

Le possesseur d'une série complète peut gagner 1500 primes

En tout 666,160 gagnants d'un montant total de fr. 16,460,000

Chaque obligation doit gagner.

Prix d'une obligation : fr. 10
Prix d'une série complète : fr. 300

Celui qui veut avoir la certitude absolue

de gagner doit acheter des séries complètes.

Avec des séries complètes = 30 obligations, chacun peut et doit toucher 10 fois sa mise, soit fr. 3000 en nous cédant les bons des séries sorties.

Pour chaque bon à primes sorti à l'avant-tirage nous payons

fr. 100, par conséquent

fr. 3,000 par série

dans l'espace de 3 ans, à condition toutefois que les bons à primes émanent de séries complètes.

Envoi gratis de prospectus sur demande

Deux grands tirages par an
Tirage prépar. 20 Mai
d. primes 20 Août.

Le plan de tirage comprend : gros lots

10	à fr. 50,000
40	„ 10,000
10	„ 5,000
450	„ 1,000
900 lots	à fr. 500
2250	„ 200
6500	„ 100
13000	„ 50
43000	„ 20
600000	remboursements à fr. 20
666,160 gagnants d'un montant total de fr. 16,460,000	

Nous envoyons des listes de tirage

Union Banque S.A., à Berne
Rue Monbijou 15 Téléphone 48.30 et 48.34
Compte de chèques postaux III/1391

Bulletin de souscription

A L'UNION BANQUE S.A. à Berne
Rue Monbijou 15

J'ai l'avantage de souscrire chez vous à obligation à primes de la Coopérative Immobilière Bernoise à raison de fr. 10.— par obligation.
... séries complètes (30 obligations à primes), chacune à raison de fr. 300.— la série.

Je m'engage à payer le montant souscrit :

Par comptant.
Par versements mensuels de fr. 5.— en compte courant.
Par versements mensuels de fr. 10.— en compte courant.

J'ai payé le montant en question à votre compte de chèques postaux III/1391.

Veuillez encaisser ce montant, plus vos frais, par remboursem. postal.
Biffer ce qui ne convient pas.

Nom :

Lieu :

Pour l'achat des séries contre versements mensuels, un acompte d'au moins fr. 1.— par obligation, soit fr. 30.— pour toute la série, devra être donné. En général les versements mensuels doivent être d'au moins fr. 10.— par mois et par série. Exceptions admises. 2902

Premier grand tirage : 20 mai 1920

Lots principaux : Fr. 50,000, Fr. 5,000, 5 fois Fr. 1,000, etc.

Mise à ban

La Société d'éducation physique **L'OLYMPIC** met à ban le terrain qu'elle possède dans le quartier de la Charrière. Ce terrain comprend l'emplacement d'exercice clôturé (ancien emplacement du F. C. Etoile) et tout le terrain compris entre les rue de la Charrière, rue de l'Est et rue des Terreaux. Défense est faite de s'introduire sur ce terrain, détériorer la clôture, d'y pratiquer des sentiers, fouler l'herbe, laisser circuler les animaux, etc. 3159
Tout contrevenant sera poursuivi. Les parents sont rendus responsables de leurs enfants.
La Chx-de-Fds, le 17 mai 1920.

Mise à ban autorisée.
La Chx-de-Fds, le 17 mai 1920.
Le juge de paix, DUBOIS.

Herboriste
Marcel Bourquin
La Chaux-de-Fonds
55, Rue Léopold-Robert, 55
Téléphone 19.54 904

Ressorts
On demande un bon ouvrier finisseur, bonne rétribution. — S'adresser fabrique de ressorts, Henri Robert, Parcs 119, Neuchâtel. 3087

Hôtel de la Poste
Place de la Gare
Tous les mercredis 664

TRIPES
aux pieds de porc
Se recommande, **G. Ferrin**.
Achat et vente de livres usagés, en tous genres, aux meilleures conditions, chez 2950
M. Kröpfli, Parc 66.

Parapluie. Echangé un parapluie, dimanche après midi. — Le rapporter au Cercle Ouvrier. 3129

Attention! Tour à pivoter complet, lanterne de rechange, qualité supérieure. S'adresser à **M. J. BAHON**, Parc 89. 2976

ST-IMIER
Les membres de **L'Union Instrumentale**, Fanfare ouvrière, sont priés de prendre part au convoi funèbre de **Monsieur William Boiteux**
leur collègue et père des camarades Louis et Paul Boiteux.
L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister aura lieu jeudi 20 courant. 3158

Les membres du **Cercle Ouvrier de St-Imier** sont avisés du décès de **Monsieur William Boiteux**
leur collègue et père des camarades Louis et Paul Boiteux.
L'inhumation à laquelle ils sont priés d'assister aura lieu jeudi 20 courant. 3158

Que la volonté soit faite.
Epoux et père, tu as fait ton devoir.
Repose en paix.
Madame Sophie Boiteux; Monsieur et Madame Samuel Boiteux et leurs enfants, au Locle; Madame veuve Adèle Monnier-Boiteux et ses enfants, à Saint-Imier; Monsieur Louis Boiteux et ses enfants, à Saint-Imier; Monsieur Emile Boiteux, en Amérique; Monsieur et Madame Paul Boiteux, à Saint-Imier; Mademoiselle Hélène Boiteux et son fiancé, Monsieur Henri Bieri; ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Monsieur William BOITEUX**
leur cher et bien-aimé époux, père, grand-père, beau-frère, oncle, cousin et parent, qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui, lundi à 6 heures du soir, dans sa 68^{me} année, après s'être endormi paisiblement.
Saint-Imier, le 17 mai 1919.
Les familles affligées.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **jeudi 20 courant**, à 1 heure après-midi.
Domicile mortuaire : **rue du Stand 4**.
Une urne funéraire sera déposée devant la maison mortuaire. 3153
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Profondément touchés des nombreuses marques de sympathie dont ils ont été entourés pendant ces jours de pénible séparation, et dans l'impossibilité de répondre individuellement, Monsieur **Paul Vuille-Jacot**, Mademoiselle **Elisa Vuille**, Monsieur **Ernest Vuille** et familles expriment leur vive reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont pris part à leur grand deuil. 3162

Au Printemps
La Chaux-de-Fonds

SAVONS

Qualité extra fine - Première marque française

*Tout ce qui fait à la femme élégante
Tout ce qui embellit son appartement*

Savonnets échantillons, parfums : héliotrope, œillet, rose, trèfle, violette, etc., la brique de 50 grammes, **0.25** la douz. **2.75**

Savon aux violettes de Nice, recommandé par son parfum délicat, la pureté et la douceur de sa pâte, le pain de 50 grammes, **0.40**, la douz. **4.40**; le pain de 100 grammes, **0.75**, la douz. **8.25**

Bath Soap, qualité supérieure, spécial pour la toilette et le bain, la grosse brique **1.25**; la douz. **13.75**

Savon de toute première qualité, pâte garantie extra pure et hygiénique le morceau **1.45**; la douz. **15.95**

Savon à la glycérine parfumée la boîte de 4 pains **1.75**
les 3 boîtes **4.80**

